

Composition du Conseil communal :

Mme LEBRUN Hélène, Bourgmestre-Présidente ;

Mmes et M. ROSIERE Ludivine, MAROT Etienne et LISSOIR Sandrine, Echevins ;

Monsieur RATY Guillaume, Président du CPAS ;

Mme et MM. ROUARD Didier, RONDIAT Hervé, LEDENT Pierre, ALEXANDRE Christian, ROUARD Nicolas, DECLAYE Pascale, HYAT Quentin, DAVIN Emmanuel, DARON Thierry et GODFRIN Geneviève Conseillers communaux ;

M. FRIPIAT Didier, Directeur Général

Séance du 23 juin 2021

Absents : Christian Alexandre, Emmanuel Davin

En Séance publique,

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021 est approuvé.

2. CPAS - Comptes annuels 2020 - Approbation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le compte du CPAS pour l'exercice 2020, lequel s'établit aux chiffres ci-après à la date du 31/12/2020 :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés au profit du CPAS	2.098.529,69 €	0,00 €
Engagements de dépenses contractés par le CPAS	1.961.088,79 €	0,00 €
Résultat budgétaire (boni)	137.140,81 €	0,00 €

3. Information : approbation de règlement par l'autorité de tutelle

Prend connaissance de la décision du 11 mai 2021 de Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, selon laquelle le règlement relatif à la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations de descentes de Lesse utilisées dans un but lucratif - Exercices 2021 à 2025 inclus est approuvé.

4. Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit "Briqueterie de Wanlin" révisant le Plan de Secteur de Dinant - Ciney - Rochefort : adoption définitive

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter définitivement le Plan Communal d'Aménagement (PCA) dit " Briqueterie de Wanlin " révisant le plan de secteur de Dinant - Ciney - Rochefort et la déclaration environnementale.

5. Constat de voirie communale : sentier reliant la rue du Bâtis et la rue du Château à Wanlin.

DECIDE, à l'unanimité, de constater que fait partie de la voirie communale, en ce qu'une servitude publique de passage y existe depuis plus de 30 ans sur des assiettes privées, le chemin situé à Wanlin, reliant la rue du Bâtis à hauteur du n°20 et la rue du Château à hauteur du n°17, sur les parcelles cadastrées 10ième division , section A n° 222 L, 216 F2 et 211 H.

6. PIC 2019-2021 - réfection de la rue du champs du moulin à Custinne - Approbation des conditions et du mode de passation

Décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Pic 2019-2021 réfection de la rue du Champ du Moulin à Custinne", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 128.545,50 € hors TVA ou 155.540,06 €, 21 % TVA comprise.



7. PIC 2019-2021 Aménagement de la rue du centre à Hulsonniaux - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "PIC 2019-2021 Aménagement de la rue du centre à Hulsonniaux", établis par l'auteur de projet, Service Technique Provincial, Chaussée de Charleroi, 85 à 5000 NAMUR. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 290.818,50 € hors TVA ou 351.890,39 €, 21 % TVA comprise.

8. Pic 2019-2021 - Réfection du chemin de Gozin à Gendron et de la Drève de Payenne à Custinne - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Pic 2019-2021 - Réfection du chemin de Gozin à Gendron et de la Drève de Payenne à Custinne", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 125.052,50 € hors TVA ou 151.313,53 €, 21 % TVA comprise.

9. PIC 2019/2021 - Entretien des bâtiments - Salle la Mirande à Celles - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "PIC 2019/2021 - entretien des batiments (salle la Mirande)", établis par l'auteur de projet, INASEP, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 341.349,60 € hors TVA ou 413.033,02 €, 21 % TVA comprise.

10. Acquisition et placement d'un observatoire nature - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la description technique et le montant estimé du marché "Acquisition et placement d'un observatoire nature", établis par l'Administration communale de Houyet. Le montant estimé s'élève à 6.000,00 € TVAC.

11. Covid-19 – Mesure de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise de la covid-19

Décide, à l'unanimité, de s'engager à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales et de verser aux clubs sportifs le montant des subventions arrêté par le Gouvernement wallon.

12. Fabrique d'Eglise d'Hulsonniaux - compte 2020

Décide, à l'unanimité,

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Hulsonniaux pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 12 mars 2021, est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

<u>Recettes ordinaires totales</u>	<u>8.149,58 €</u>
<u>dont une intervention communale ordinaire de secours de :</u>	<u>7.523,40 €</u>
<u>Recettes extraordinaires totales</u>	<u>7.197,44 €</u>
<u>dont une intervention communale extraordinaire de secours de :</u>	<u>0,00 €</u>
<u>dont un boni comptable de l'exercice précédent de :</u>	<u>7.197,44 €</u>
<u>Dépenses ordinaires du chapitre I totales</u>	<u>3.616,19 €</u>
<u>Dépenses ordinaires du chapitre II totales</u>	<u>3.196,98 €</u>
<u>Dépenses extraordinaires du chapitre II totales</u>	<u>0 €</u>
<u>dont un mali comptable de l'exercice précédent de :</u>	<u>0 €</u>
<u>Recettes totales</u>	<u>15.347,02 €</u>
<u>Dépenses totales</u>	<u>6.813,17 €</u>
<u>Résultat comptable</u>	<u>8.533,85 €</u>



13. Fabrique d'Eglise de Custinne - compte 2020

DECIDE, à l'unanimité,

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Custinne pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 23 mars 2021, est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	19.204,12 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.156,60 €
Recettes extraordinaires totales	10.494,00 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	10.494,00 €
dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	0 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.209,81 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	15.298,58 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	10.718,25 €
dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	224,25 €
Recettes totales	29.698,12 €
Dépenses totales	28.226,64 €
Résultat comptable	1.471,48 €

14. Fabrique d'Eglise de Finnevaux - Compte 2020

DECIDE, à l'unanimité,

Le compte de la Fabrique d'Eglise de Finnevaux pour l'exercice 2020, voté en séance du Conseil de fabrique du 27 avril 2021 est approuvé.

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	8.563,69 €
dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.174,84 €
Recettes extraordinaires totales	8.759,12 €
dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	8.759,12 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	473,99 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	2.895,49 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00 €
Recettes totales	17.322,81 €
Dépenses totales	3.369,48 €
Résultat comptable	13.953,33 €

15. Règlement-redevance sur les potages et les repas servis dans les cantines scolaires communales - Année scolaire 2021-2022

DECIDE, à l'unanimité, qu'il est établi au profit de la Commune de Houyet une redevance sur l'achat et la distribution de potages et de repas dans les cantines scolaires dans les implantations scolaires communales pour l'année scolaire 2021-2022.

16. Convention de concession à titre gratuit pour la gestion de la salle de village de Finnevaux : avenant

DECIDE, par 8 voix pour et 5 abstentions, que les articles 1 et 10 de la convention de concession à titre gratuit pour la gestion de la salle de Finnevaux signée le 22 octobre 2014 sont abrogés et remplacés.

17. Encadrement des mesures judiciaires alternatives – conventions avec le SEMJA de la Ville de Dinant



DECIDE, à l'unanimité, d'abroger toute convention relative aux mêmes objets et de conclure de nouvelles conventions.

18. **Sécurité routière : Arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - Routes régionales n°929 Commune de Houyet – Section Finnevaux**

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 juin 2021.

19. **Convocation à une assemblée générale extraordinaire de la société "La Terrienne du crédit social"**

DECIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du Collège communal du 04 mai 2021 relative à la crise sanitaire Covid-19 - réouverture des terrasses de l'Horeca - octroi d'une aide exceptionnelle.

A huis-clos, ratifie diverses interruptions de carrière dans l'enseignement.

